

**Règlement de la Municipalité
de Napierville**



RÈGLEMENT NUMÉRO 432-4

RÈGLEMENT NUMÉRO 432-4
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
432 ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR
DIVERS SERVICES RENDUS PAR LA
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 432 relatif à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 02 décembre 2021.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 432-4, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

À moins d'une déclaration contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression.

Adulte : Toute personne physique âgée de 18 ans ou plus;

Enfant : Toute personne physique âgée de moins de 18 ans;

Année : L'année du calendrier;

Semaine : Du dimanche au samedi;

Dépôt : Somme d'argent remise en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être causés à un bien appartenant à la municipalité et pouvant être confisquée en guise de paiement, total ou partiel, dudit bien, service ou des dommages;

Famille : Groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation;

Résidant : Toute personne physique ou morale, habitant normalement ou occupant une place d'affaires sur le territoire de la municipalité; La municipalité reconnaît qu'un enfant dont le(s) parent(s) ou le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale est(sont) un(des) résidant(s) permanent(s) de Napierville, est considéré comme un résidant :

Municipalité : La municipalité de Napierville;



Règlement de la Municipalité de Napierville

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour la fourniture des biens ou des services municipaux.

ARTICLE 3 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les tarifs prévus par ce règlement sont applicables à toute personne ou organisme qui se procure un ou plusieurs biens ou services fournis par la municipalité de Napierville.

Dans le cas où aucun tarif n'est établi pour un bien ou un service fourni par la municipalité de Napierville, le tarif de ce dernier correspond à son coût réel majoré d'un maximum de 15% à titre de frais d'administration.

Pour toute inscription après la fin de la période indiquée, un montant équivalent à 5% à titre de frais d'administration, sera chargé en plus du montant exigé pour l'activité ou cours.

ARTICLE 4 : TARIFICATION

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités aux annexes suivants :

- a) Administration
- b) Service des incendies
- c) Service des travaux publics
- d) Service de l'urbanisme
- e) Service des loisirs
- f) Bibliothèque
- g) Centre communautaire

ARTICLE 5 : IDENTIFICATION

Tout bénéficiaire ou usager d'un bien, d'un service ou d'une activité pour lequel un tarif est exigé, en vertu du présent règlement doit au préalable s'identifier et, sur demande, fournir une preuve d'identification.

ARTICLE 6 : AJOUT D'UNE ACTIVITÉ, D'UN COURS OU D'UN SERVICE

Advenant l'ajout d'un cours, d'une activité ou d'un service après l'adoption du présent règlement, le conseil municipal autorise la directrice générale à fixer la tarification de ce cours ou de cette activité.

ARTICLE 7: POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Annulation par le participant	AUCUN REMBOURSEMENT UNE FOIS INSCRITS ET QUE L'ACTIVITÉ EST DÉBUTÉE
Annulation par le participant pour une raison médicale	<ul style="list-style-type: none">- Annulation recevable en tout temps.- Pour des raisons médicales seulement.- Sur présentation d'un certificat médical original dûment signé par un médecin- Les coûts de l'activité seront remboursés au prorata des cours ou activités non suivis et ce, sans frais administratifs.

Règlement de la Municipalité de Napierville



Annulation par la municipalité	<ul style="list-style-type: none">- La municipalité se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute autre raison hors de son contrôle.- Avant le début de l'activité, le remboursement sera alors intégral et sans frais administratif. - Après le début de l'activité, le remboursement sera au prorata des activités non suivies et ce sans frais administratif.
--------------------------------	--

ARTICLE 8 : RÈGLES POUR COMPTE IMPAYÉ LORS DES INSCRIPTIONS

<ul style="list-style-type: none">- Camp de jour- Service de garde des camps de jour- Relâche scolaire- Toute activité énumérée dans l'annexe E.	<ul style="list-style-type: none">- Aucune inscription ne sera possible dans l'un ou l'autre de ces programmes ou activités si des frais impayés sont toujours présents dans le dossier du participant.- Avant de procéder à une nouvelle inscription, les frais impayés doivent être acquittés en totalité incluant les frais administratifs alors en vigueur.
---	--

ARTICLE 9 : ABROGATION

Les règlements 432, 432-1, 432-2 et 432-3 sont abrogés par le présent règlement.

ARTICLE 10: ANNEXES

Les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 11 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



**Règlement de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE « A »

ADMINISTRATION

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
	Authentification de document	Gratuit
	Signature assermentation, déclaration solennelle	Gratuit
	Certificat/attestation de conformité à la réglementation municipale produit par la municipalité	Gratuit
	Célébration d'un mariage civil ou de l'union civile	Tarif judiciaire en matière civile (Chap. T-16, r.10)
	Demande d'accès aux documents - Reproduction	Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (Chap. A-2.1, r.3)
	Location de la salle du conseil:	
	Lors de la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	50\$ taxes incluses
	Résident	50\$ taxes incluses
	Non résident	75\$ taxes incluses
	Organismes à but non lucratif	3 locations gratuites par civile

**Règlement de la Municipalité
de Napierville**



ANNEXE « B »

SERVICE DES INCENDIES

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-231-22-003	Assistance, services rendus, formations et autres aux municipalités non-membres d'une entente d'entraide déjà établie :	
	Directeur (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
	Directeur adjoint (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
	Chef aux opérations (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
	Capitaine (selon contrat de travail en vigueur)	Minimum 4 heures
	Lieutenant (selon convention collective en vigueur)	Minimum 3 heures
	Pompier (selon convention collective en vigueur)	Minimum 3 heures
	Pompier recrue (selon convention collective en vigueur)	Minimum 3 heures
	Autopompe	750\$/ h
	Échelle aérienne	1250\$/ h
	Camion-citerne	500\$/ h
	Unité de secours	500\$/ h
	Repas	Coût réel
	Frais d'administration	5%
	Avantages sociaux	21% sur le temps employé facturé
	Combat d'incendie – véhicule routier d'un non- résident	750\$
	Demande rapport incendie	25\$ (taxes en sus)
	Unité de service incendies (Pick-up)	95\$/h
01-234-20-000	Remplissage de bouteille d'air respirable	8\$/ cylindre 2200 lbs 13\$/ cylindre 4500 lbs, Main-d'œuvre, Avantages sociaux, Unité de secours et Frais d'administration



**Règlement de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE « C »

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-234-30-030	Réfection d'une bordure de béton surélevée	
	Machinerie, matériel et main d'œuvre	100\$/ mètre linéaire non taxable
	Sciage d'une bordure de béton	Coût réel
01-234-30-020	Réfection d'un trottoir :	
	Machinerie, matériel et main d'œuvre	150\$/ mètre linéaire non taxable
01-234-30-030	Déplacement d'une borne-fontaine pour une tranchée inférieure à 15 mètres de longueur	
	Machinerie, matériel et main d'œuvre; Toute demande de déplacement de borne-fontaine doit avoir au préalable l'autorisation technique de la municipalité, afin d'établir la faisabilité et les contraintes qui peuvent causer des frais supplémentaires qui seront chargés au propriétaire s'il y a lieu. La municipalité se réserve le droit de refuser tout déplacement d'une borne-fontaine si elle le juge à propos et ce sans recours possible par le demandeur.	5 000\$ non taxable
01-234-41-000	Frais de raccordement des 3 services pour une tranchée inférieure à 15 mètres de longueur; Le montant exigé pour le (s) branchement (s) au (x) service (s) est égal à la valeur indiquée au présent règlement et :	4 000\$ non taxable

**Règlement de la Municipalité
de Napierville**



ANNEXE « C »

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
	Pompe 6` 357 GPM	280\$/ jour + taxes
	Pompe submersible 3` 185 GPM	65\$/ jour + taxes
	Génératrice 2Kw	48\$/ jour + taxes
	Rouleau compacteur Multiquip VR-36 HA	225\$/ jour + taxes
	Laveuse à pression MS Jet 3000 PSI 46 GPM	96\$/ jour + taxes
	Remorque 4 roues	125\$/ jour + taxes
	Chenillette Prinot SW48	350\$/ jour + taxes
	Frais de transport de l'équipement (si nécessaire)	1,25\$/ km + taxes
01-231-34-000	Dépôt de neiges usées :	
	Camion 6 ou 10 roues	40\$/ voyage
	Camion 12 roues	46\$/ voyage
	Semi-remorque	56\$/ voyage
01-234-90-000	Fauchage de terrain (1 heure minimum)	250\$/ hre non taxable
	Autres services :	
	Déplacement de lampadaire Selon le type de lampadaire et les travaux pour le déplacement, la totalité des frais sont chargés au propriétaire au coût réel et payable avant les travaux suivant estimation des coûts	Coût réel
	Obstruction d'un égout Si l'obstruction se trouve dans l'emprise de la rue, pas de frais pour le propriétaire.	Sans frais
	Dans le cas contraire, les frais sont à la charge du propriétaire	Coût réel
	Dégel de branchements de service Si la conduite est gélée dans l'emprise de la rue, pas de frais pour le propriétaire.	Sans frais
	Dans le cas contraire, les frais sont à la charge du propriétaire	Coût réel
	Localisation d'une entrée de service	Sans frais
	Demande de fermeture de la vanne de la boîte de service pour réparations Seulement la Ville, par ses employés, a le droit d'ouvrir ou de fermer une vanne d'arrêt extérieur.	Sans frais



**Règlement de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE « D »

SERVICE DE L'URBANISME

Tarifification applicable selon les règlements d'urbanisme en vigueur.

Pour toute demande de modification relative aux règlements d'urbanisme, ladite demande doit être accompagnée des documents requis par le service d'urbanisme ainsi que par le dépôt non-remboursable d'un montant de 750\$.

**Règlement de la Municipalité
de Napierville**



ANNEXE « E »

SERVICE DES LOISIRS

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-234-70-037	Restaurant :	
	Slush	2\$
	Mr. Freeze	1\$
	Breuvages	1,75\$ (taxes en sus) /un
	Grignotines	1,75\$ (taxes en sus) /un
	Repas congelés	5,85\$ (taxes en sus) /assiette
	Bière, Palm Bay/ Smirnoff/autres...	3,70\$ (taxes en sus) /bouteille
	Bière Microbrasserie	4.56\$ (taxes en sus) /bouteille
	Vin	14.55\$ (taxes en sus) /bouteille
	Verre de vin	3,55\$ (taxes en sus) /un
	Grillades	1.10\$/unité (taxes en sus) /un
01-234-70-126	Équipements de dek hockey:	
	Balle	1,50\$ (taxes en sus) /un.
	Ruban pour jambières	2,00\$ (taxes en sus) /un.
	Ruban blanc	3,50\$ (taxes en sus) /un.
	Bâton pour adulte	65\$ (taxes en sus) /un.
	Gants pour adulte	45.25\$ (taxes en sus) /paire
	Jambières pour adulte	45.25\$ (taxes en sus) /paire
Protège-genoux	14.25\$ (taxes en sus) /paire	
01-234-70-078	Carnaval :	
	Passe- familiale	10.40\$ (taxes en sus)
	Passe pour adulte	5.20\$ (taxes en sus)
	Passe pour enfant	2\$ non taxable
	Pâtisserie « Queue de castor »	3.45\$ (taxes en sus) /un.
01-234-70-101	Soirée dansante :	
	Droit d'entrée avec souper	28\$ (taxes en sus) /personne
	Droit d'entrée sans souper	10.45\$ (taxes en sus) /personne



**Règlement de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE « E »

SERVICE DES LOISIRS (SUITE)

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-234-70-113	Défi des trotteurs :	
	Inscription hâtive 1 km (11 ans et moins)	7\$ non taxable
	Inscription tardive 1 km (11 ans et moins)	13\$ non taxable
	Inscription hâtive 2.5 km (14 ans et moins)	14\$ non taxable
	Inscription tardive 2.5 km (14 ans et moins)	20\$ non taxable
	Inscription hâtive 6 km	21\$ (taxes en sus)
	Inscription tardive 6 km	26\$ (taxes en sus)
	Inscription hâtive 10 km	28\$ (taxes en sus)
	Inscription tardive 10 km	33\$ (taxes en sus)
	Inscription hâtive 21 km	36\$ (taxes en sus)
	Inscription tardive 21 km	41\$ (taxes en sus)
	Inscription hâtive par équipe (4 participants)	83\$ (taxes en sus)
	Inscription tardive par équipe (4 participants)	100\$ (taxes en sus)
	Médailles de participation	13,00\$ (taxes en sus)
01-234-70-050	Camp de jour :	
	Inscription 1 enfant	75\$/semaine non taxable
	Inscription 1 enfant	20\$ / jour non taxable
	Inscription service de garde pour A.M. ou P.M.	3.50\$/ 1/2journée non taxable
	Inscription service de garde par jour	7\$/jour non taxable
	Inscription service de garde	\$35 / semaine non taxable
	Frais supplémentaire sur inscription excluant service de garde de sortie pour les non-résidents ou pour les gens de résidence autre que Napierville et Saint-Cyprien de Napierville	50% Supplémentaire
	Sortie extérieure (optionnel)	30\$/ chq. non taxable
01-234-72-078	Week-end de Noël :	
	Location espace #1 (1 table de 8 pieds)	85\$ (taxes en sus)
	Location espace #2 (2 tables de 8 pieds)	140\$ (taxes en sus)
	Location espace #3 (1 table de 8 pieds & 1 table de 6 pieds)	120\$ (taxes en sus)
	Location espace #4 (avec accès à la cuisine)	175\$ (taxes en sus)
	Location espace #5 (cabanon extérieur)	35\$ (taxes en sus)
	Location espace #6 (2 tables 6 pieds)	100\$ (taxes en sus)
	Cadeau pour enfant	15,60\$ (taxes en sus)

**Règlement de la Municipalité
de Napierville**



ANNEXE « E »

SERVICE DES LOISIRS (SUITE)

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-234-70-072	Soccer :	
	Inscription U304 et U5-6	58,50\$ non taxable
	Inscription U7 à U-14	75\$ non taxable
	Inscription U15 et plus	75\$ (taxes en sus)
	Cours :	
01-234-70-073	Abdos-Fessiers	120\$ (taxes en sus)
01-234-70-124	Air Ball	60\$ (taxes en sus)
01-234-70-112	Anglais débutant Anglais Intermédiaire	185\$(taxes en sus)
01-234-70-112	Anglais pour enfant	95\$ non taxable
01-234-70-062	Badminton	60\$(taxes en sus)
01-234-70-073	Cardio-musculation	120\$(taxes en sus)
01-234-40-063	Danse Country débutant Danse Country intermédiaire Danse en ligne	140\$ (taxes en sus)
01-234-70-077	Dek hockey intérieur	60\$ (taxes en sus)
01-234-70-087	Dressage de chien	125\$ (taxes en sus)
01-234-70-112	Espagnol débutant Espagnol intermédiaire	185\$ (taxes en sus)
01-234-70-119	Forfait mise en forme	205\$ (taxes en sus)
01-234-70-094	Futsal pour enfant	95\$ non taxable
01-234-70-094	Futsal pour adulte	60\$ (taxes en sus)
01-234-70-105	Gardien averti	75\$ non taxable
01-234-70-061	Karaté Intermédiaire	100\$ (taxes en sus)
01-234-70-061	Karaté pour junior	95\$ non taxable
01-234-70-061	Karaté Parents-enfants	130\$ non taxable
01-234-70-073	Poussettes en forme	120\$ (taxes en sus)
01-234-70-109	Premiers soins	85\$ (taxes en sus)
01-234-70-089	Tai-Chi mardi soir	25\$ (taxes en sus)
	Tai-Chi Jeudi soir	25\$ (taxes en sus)
	Tai-Chi Samedi	25\$ (taxes en sus)
01-234-70-058	Volleyball	60\$ (taxes en sus)
01-234-70-060	Yoga	180\$ (taxes en sus)
01-234-70-076	Yoga Parents-enfants	130\$ non taxable
01-234-70-130	Zumba Toning	120\$ (taxes en sus)
01-234-71-130	Zumba	
01-234-70-128	Zumba kid	95\$



**Règlement de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE « E »

SERVICE DES LOISIRS (SUITE)

01-234-70-054	Cours de natation Junior 1 à 10 ans - 1 heure Aqua bambin – 30 mins Cours pour écoles	70\$/enfant 35\$/enfant 50\$/heures (taxes en sus)
01-234-71-052	Aqua Zumba (10 semaines) Aqua Fitness (10 semaines)	85\$ (taxes en sus) 85\$ (taxes en sus)
01-234-71-052	Bain libre/longueurs 5-14) Non-résidents (15 et +)	2\$ enfant 4\$ adultes

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-234-70-126	Dek Napierville :	
	Inscription par équipe	1800\$/ saison (taxes en sus)
	Individuel	70\$/ taxes incluses
	Inscription par équipe pour tournoi	360\$/ par tournoi (taxes en sus)
01-234-70-103	Divers :	
	Billet pour soirée culturelle	20\$ à 40\$ (taxes en sus)

	Location :	
01-234-70-116	Ski de fond	3\$/ pour 24 hres (taxes en sus)
	Ski de fond	Weekend 6\$ (taxes en sus)
	Ski de fond	Semaine complète 10\$ (taxes en sus)
01-234-70-004	Chalet pour la journée	200\$ (taxes en sus)
	Chalet pour une 1/2 journée	100\$ (taxes en sus)
	Chalet	30\$/hre (taxes en sus)
	Surface de DEK	25\$/ hre (taxes en sus)
	Glace en soirée secteur patinoire Glace en soirée secteur anneau	25\$/ hre (taxes en sus)
	Conciergerie si nécessaire	25\$/ hre (taxes en sus)



RABAIS

Inscriptions aux activités :

- 1- 15% de rabais pour les gens de 50 ans et + (à l'exception des forfaits);
- 2- 5\$ de rabais pour l'inscription d'un deuxième membre de la même famille à une même activité;
- 3- 10\$ de rabais pour l'inscription d'un troisième membre de la même famille à une même activité;
- 4- Gratuit pour l'inscription d'un quatrième membre et plus de la même famille à une même activité;

Camp de jour :

Lors de l'inscription à une semaine complète :

- 5\$ de rabais pour le 2^e enfant;
- 10\$ de rabais pour le 3^e enfant;
- Gratuit pour le 4^e enfant et plus;

Lors de l'inscription à temps partiel :

- 10\$ de rabais par enfant lorsque ce dernier est inscrit à trois jours de camp dans la même semaine.

Service de garde :

Gratuité d'une journée de service de garde lorsqu'inscrit à toutes les plages de la semaine complète;



**Règlement de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE « F »

BIBLIOTHÈQUE

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT
01-231-73-001	Frais de retard	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-002	Location de livres ou autres	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-003	Photocopie, impression, télécopieur	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-004	Abonnement	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-005	Vente de livres	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-006	Livre perdu/liseuse perdue	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-007	Carte d'abonnement	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville
01-231-73-008	Autres	Politique de gestion interne de la bibliothèque de Napierville

**Règlement de la Municipalité
de Napierville**



ANNEXE « G »

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Code G/L	DESCRIPTION	COÛT	
01-234-70-002	Location : Salle Jean-Laurent Foucault		
	Résident	115\$ (taxes incluses)	
	Non résident	172,50\$(taxes incluses)	
	Funérailles d'un résident	60\$ (taxes incluses)	
	Funérailles d'un non-résident	90\$ (taxes incluses)	
	Location pour 4 heures par un résident	50\$ (taxes incluses)	
	Location pour 4 heures par un non-résident	75\$ (taxes incluses)	
	Lorsque le locateur a besoin de la salle la veille pour la préparation et décoration seulement et ce, à partir de 18h00.	25\$ (taxes incluses)	
	Location : Salle Maurice-Dupuis		
	Résident	190\$ (taxes incluses)	
	Non résident	285\$ (taxes incluses)	
	Funérailles d'un résident	75\$ (taxes incluses)	
	Funérailles d'un non-résident	112,50\$ (taxes incluses)	
	Location pour 4 heures par un résident	100\$ (taxes incluses)	
	Location pour 4 heures par un non-résident	150\$ (taxes incluses)	
	Lorsque le locateur a besoin de la salle la veille pour la préparation et décoration seulement et ce, à partir de 18h00.	50\$ (taxes incluses)	
	Location : Salle Dr. Arthur-Ouimet		
	Résident	315\$ (taxes incluses)	
	Non résident	472,50\$ (taxes incluses)	
	Funérailles d'un résident	115\$ (taxes incluses)	
	Funérailles d'un non-résident	172,50\$(taxes incluses)	
	Location pour 4 heures par un résident	150\$ (taxes incluses)	
	Location pour 4 heures par un non-résident	225\$ (taxes incluses)	
		Lorsque le locateur a besoin de la salle la veille pour la préparation et décoration seulement et ce, à partir de 18h00.	50\$ (taxes incluses)
		Dépôt :	
		Dépôt exigible lors du paiement final. Ce montant sera conservé seulement s'il y a des dommages	250\$
		Organismes à but non lucratif :	



Règlement de la Municipalité de Napierville

	Organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de Napierville	3 locations gratuites par année civile
--	--	--

ADOPTÉ LE 16 DÉCEMBRE 2021.

Chantale Pelletier, Mairesse

Julie Archambault, Directrice
générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	02 décembre 2021
Adoption du règlement :	16 décembre 2021
Entrée en vigueur :	21 décembre 2021